



LETTRE D'INFORMATION DE SEPTEMBRE 2025

Vous trouverez dans cette lettre les principaux éléments présentés, discutés et expliqués lors du dernier Conseil Syndical du 15 septembre 2025.



INFOS

LE GROUPE PRIVÉ FACEBOOK EST CENSURÉ !

Dans notre dernière lettre, nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'un groupe Facebook privé réservé aux syndiqué-es de la CGT Éduc'Action 49. Cependant Facebook a décidé de le supprimer. Nous cherchons un autre moyen pour garder le contact entre nous et diffuser des infos régulièrement. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des suggestions.

RETOUR SUR LES 10 ET 18 SEPTEMBRE

Les mobilisations des 10 et 18 septembre ont rassemblé 2 500 et 8 000 manifestants, confirmant le rejet de l'austérité et l'exigence d'une autre politique sociale. La CGT Éduc'action 49 appelle les personnels à se réunir pour décider de la suite et préparer la généralisation.

61ÈME CONGRÈS UD CGT 49 - 3 ET 4 DÉCEMBRE 2025

Salle Louis Aragon à Trélazé

Trois thèmes seront abordés dans le document d'orientation qui sera consultable courant septembre :

- Lutter contre les idées d'extrême droite
- Capital, travail et environnement
- Déploiement et syndicalisation et rencontre des syndicats

CONGRÈS URSEN - VENDREDI 17 OCTOBRE

5 personnes se déplaceront à Nantes pour participer à ce congrès. Il s'agira de définir les nouvelles stratégies et orientations au niveau régional, de procéder à l'élection des représentants, etc. En résumé, c'est l'assemblée fondamentale du syndicat

EVENEMENTS

CONFÉRENCE/DÉBAT

EXTRÊME DROITE :
LE POIDS DU TRAVAIL SUR LES BULLETINS DE VOTE

EN PRÉSENCE DE THOMAS COUTROT
STATISTICIEN, ÉCONOMISTE ET MILITANT ASSOCIATIF



VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025 - 20H
SALLE PELLOUTIER - BOURSE DU TRAVAIL
14 PLACE IMBACH - ANGERS

VISA 49 est une association antifasciste qui regroupe les syndicats CFDT, CGT, Confédération Paysanne, FSU, Solidaires, Union Etudiante et UNEF

MERCREDI 1ER OCTOBRE : CONTRE L'EXTRÊME DROITE !

BLOQUONS
LA NUIT DU « BIEN COMMUN »
À ANGERS !

RDV, MERCREDI 1ER OCTOBRE À 18H30 SUR LES MARCHES DE L'HÔTEL DE VILLE !

INVITATION à débattre sur les enjeux environnementaux
SAMEDI 4 OCTOBRE 2025
à la BOURSE DU TRAVAIL, salle Pelloutier, à ANGERS

De 14h30 à 16h, le débat portera sur l'alimentation, grande cause populaire. Puis de 16h30 à 18h, second débat sur la problématique : nourrir l'humanité ou sauver le climat, que choisir ? L'entrée sera libre et gratuite, avec des expositions et des stands.



REJOIGNEZ L'UNION LOCALE : LA CGT ÉDUC'ACTION 49 CHERCHE UN REPRÉSENTANT

La CGT Éduc'action 49 est appelée à participer aux travaux de l'Union Locale. C'est un espace de rencontre et de coordination interprofessionnelle, où chaque secteur apporte sa voix et construit des solidarités. Pour que l'éducation y soit pleinement représentée, nous avons besoin d'un collègue volontaire pour assurer le relais.

Pourquoi s'engager ?

- Une réunion par mois (sauf actualité pressante).
- Donner de la force à l'éducation : faire entendre notre voix dans l'interpro.
- Voir plus large : découvrir les luttes des autres et créer des liens.
- Peser davantage : l'UL permet des actions communes, plus fortes.
- Partager le travail : notre secrétaire ne peut pas tout porter seul.

👉 En bref : un engagement léger en temps, mais précieux pour renforcer nos luttes et faire vivre la solidarité syndicale.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LA FUTURE PSC (PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE) : VRAIMENT OBLIGATOIRE ?

C'est quoi ?

- une complémentaire santé collective obligatoire pour tous les agents des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports.
- une prévoyance facultative (garanties en cas d'incapacité, invalidité, décès, etc.).
- une participation financière de l'employeur de 50 % pour la cotisation du contrat collectif de santé (pour les agents actifs)

C'est quand ?

1er janvier 2025 : Début progressif de l'obligation pour certains ministères.

1er avril 2026 : PSC imposée (contrat santé collectif via MGEN/CNP Assurances) pour les agents de l'Éducation nationale.

C'est pour qui ?

- Les agents actifs et retraités peuvent faire adhérer leur conjoint et leurs enfants (garanties identiques).
- Dispenses possibles si :
 - l'agent est déjà couvert par un autre contrat collectif (ex. : via le conjoint) et que ce contrat répond à certains critères.
 - l'agent avait une mutuelle individuelle en cours, en fonction de l'ancienneté on peut conserver ce contrat jusqu'à sa date anniversaire ou jusqu'à échéance, dans certaines limites de durée avant d'être imposé dans le contrat collectif.

Concrètement, qu'est-ce qui change ?

- La moitié de la cotisation du contrat de base est prise en charge (+ moitié de l'option, dans les limites du cahier des charges).
- La prévoyance est optionnelle donc pour des garanties supplémentaires vous devrez payer la part correspondante (avec contribution de l'employeur fixée pour ceux qui y adhèrent).

La date du prochain conseil syndical n'est pas encore fixée.

Cependant, un CE est programmé le mardi 7 octobre (après-midi) afin d'examiner les textes proposés au vote pour le prochain Congrès URSEN.

A bientôt !